

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 mars 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - Mme ERSCHENS (pouvoir M. CHEVALIER) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. HOUPERT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Avenue Jean Jaurès - Boulevard des Diables Bleus - Emplacement réservé n°75 - Aménagement d'un giratoire - Acquisition d'emprises foncières sur le Groupe Guyot - Sotad

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du réaménagement du site de la concession Renault située entre l'avenue Jean Jaurès et le boulevard des Diables Bleus, une restructuration foncière a été engagée en concertation avec la Ville et le Grand Dijon pour la création d'un carrefour giratoire sur le boulevard des Diables Bleus et l'ajustement de l'emplacement réservé n°75 grevant l'angle boulevard Jean Jaurès - rue des Ateliers, en vue d'améliorer les conditions de passage du tramway.

Il est donc proposé d'acquérir sur le Groupe Guyot - Sotad, deux emprises foncières cadastrées section DI n°205, 206, d'une superficie de 791 m², correspondant au carrefour giratoire, 212 et 215p, d'une superficie d'environ 122 m², et grevées de l'emplacement réservé n°75. Il est précisé que ces acquisitions foncières interviendront moyennant 1 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition par la Ville sur le Groupe Guyot - Sotad - 78, route de Pommard – 21200 Beaune, de deux emprises foncières cadastrées section DI n°205, 206, d'une superficie de 791 m², correspondant au carrefour giratoire, 212 et 215p d'une superficie d'environ 122 m², et grevées de l'emplacement réservé n°75 ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié et que celle-ci interviendra moyennant 1 € ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ